

Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes Interrégionale de Blangy-sur-Bresle

Plaquette d'Information n°3

SOMMAIRE

P. 1 ♦ Le mot du Président

**P. 2 ♦ Du diagnostic
intercommunal au PADD...**

**P. 3 ♦ Concertation et
collaboration pour un projet
territorial partagé**

**P. 4 ♦ Le PLUi : un outil
pour l'avenir du territoire**

**Communauté de Communes
Interrégionale de Blangy-sur-Bresle**

Service urbanisme

20, rue de Barbentane
76340 Blangy-sur-Bresle

☎ 02 35 17 50 50 / 📠 02 35 94 75 81
💻 comcom.blangy2@orange.fr

Site Internet

<http://www.cc-blangysurbresle.fr/>



Le mot du Président :

Chaque année, de nouveaux habitants s'installent sur le territoire communautaire, des entreprises s'implantent, des logements et des équipements sont construits ou agrandis...

Par ailleurs, le territoire de vie quotidienne des habitants de la Communauté de Communes s'est considérablement élargi : habiter dans une commune, travailler dans une autre, faire ses achats dans une troisième et pratiquer ses loisirs dans une autre encore ; nous sommes nombreux à nous inscrire dans ce schéma.

Partant de ce constat, il convient de s'interroger sur la manière dont nous souhaitons que notre territoire évolue, afin de faire les bons choix en matière d'équipement et d'aménagement du territoire pour préserver son identité et celle de ses 28 communes membres.

C'est pourquoi la Communauté de Communes a souhaité lancer l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H). Avec lui, de nombreux sujets touchant au plus près le quotidien des habitants du territoire seront abordés : identifiés les secteurs de développement, permettre la construction de différents types d'habitat adaptés aux besoins du territoire, favoriser l'accueil d'entreprises, préserver les espaces naturels, les terres agricoles, mais aussi le patrimoine et les paysages fondant l'identité de notre territoire, réfléchir aux équipements et services à créer...

Actuellement, 9 communes membres de la CCIBB disposent d'un document d'urbanisme opposable (PLU, POS ou carte communale). Les autres sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui leur laisse peu de moyens d'actions.

A terme, le PLUi remplacera les documents d'urbanisme existants et s'appliquera sur l'ensemble du territoire intercommunal. Il sera le document de planification réglementaire de référence pour instruire les autorisations d'urbanisme (Certificat d'urbanisme, permis de construire...).

**Le Président,
Christian ROUSSEL**

Dans le respect de la diversité et des spécificités des communes membres, le PLUi vise à rassembler les élus dans une vue partagée du territoire tel que le vivent les habitants qui franchissent quotidiennement les limites municipales. Il est un moyen d'adapter l'action politique locale aux évolutions majeures des modes de vie des habitants et acteurs économiques.


Ce projet a débuté par l'élaboration du rapport de présentation du territoire. Ce diagnostic intercommunal, que les élus communautaires ont souhaité compléter par un diagnostic agricole, sera le véritable fondement du projet communautaire.

Cette « photographie » du territoire doit permettre l'émergence et la hiérarchisation d'enjeux auxquels la Communauté de Communes, ses communes membres et leurs partenaires essaieront de répondre à travers le projet territorial : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Objet de la phase 2 de la mission, le PADD est établi au regard des prévisions démographiques et économiques et des besoins répertoriés. C'est un document politique exprimant les orientations, objectifs et projets d'urbanisme et d'aménagement de la Communauté de Communes et de l'ensemble des communes concernées en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 15 ans.


Clef de voûte du dossier de PLUi, c'est un document simple et concis, donnant une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial.



 A Nesle-Normandeuse, le 07 octobre 2016 : groupe de travail thématique « Réseaux et déplacements »

Si le PADD n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement, le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation qui constituent la traduction des orientations qui y sont définies sont eux opposables.



 A Bouttencourt, le 21 octobre 2016 : groupe de travail thématique « Analyse foncière ».

Le PADD doit exposer un projet politique adapté et répondant aux besoins et enjeux du territoire intercommunal en matière de développement durable, d'habitat, de transports et déplacements, de communication (numérique notamment), de loisirs et de développement économique et commercial. C'est pourquoi élus communautaires et personnes publiques associées se réunissent régulièrement afin de travailler sur ces thématiques et identifier finement les enjeux auxquels le territoire communautaire est confronté et devra répondre.

Le PADD fixe également les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Les diaporamas et comptes rendus des groupes de travail thématiques sont disponibles sur le site Internet communautaire à la rubrique « urbanisme ».

Puisqu'il définit les grandes orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme que les pièces du PLUi, telles que le règlement ou les orientations d'aménagement et de programmation, déclineront par la suite, le PADD doit être largement partagé avant d'établir des règles qui seront opposables sur le territoire.

C'est pourquoi, afin que ce projet soit dynamique, partagé, complet, et qu'il reflète la réalité de notre territoire, un certain nombre d'outils ont été, sont et seront mis en œuvre. En voici quelques-uns :

En matière de collaboration entre la Communauté de Communes et ses communes membres et de co-construction du projet



Rendez-vous communaux
Visite des bureaux d'études dans chaque commune au printemps 2016.



Séminaire de lancement
Présentation de la démarche et des 1ers éléments de diagnostic le 20/09/2016.

Groupes de travail thématiques
septembre – novembre 2016
Thématiques : Démographie, Economie/Tourisme, Patrimoine bâti/Equipements publics, Agriculture, Réseaux/Déplacements, Habitat, Paysages/Environnement, Risques, Analyse foncière...

Présentation du PADD aux élus communaux et communautaires
Puis débats sur le PADD
Au sein du Conseil communautaire et des conseils municipaux

A venir

En matière de concertation avec la population et les associations locales



Plaquettes d'information
dont le 3^{ème} numéro est entre vos mains



Site internet
La rubrique dédiée au PLUi y est régulièrement mise à jour

Registres de concertation
Ouverts dans chaque Mairie et à la Communauté de Communes.
Remarques et observations peuvent y être consignées aux jours et horaires habituels d'ouverture des bureaux.

Exposition itinérante et réunions publiques

Des réunions publiques seront mises en place en fin d'élaboration du rapport de présentation et lors du travail sur le PADD.
Une exposition temporaire sera également créée. A venir

COHERENCE DU PROJET

Le PLUi dote le territoire d'une vision prospective de 10 à 15 ans.

Cette vision s'effectue à l'échelle de l'intercommunalité, où s'organise l'essentiel des activités quotidiennes.

CADRE DE VIE

Le PLUi veille à la qualité paysagère sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes et valorise le cadre de vie des habitants.

Il maintient un équilibre entre zones bâties, naturelles et agricoles, pour un aménagement raisonné de l'espace.

HABITAT

Le PLUi-H accompagne la production de logements notamment dans la mise en cohérence des politiques d'aménagement et de l'habitat.

Il facilite la mise en œuvre des politiques en faveur du logement.

CLIMAT

Le PLUi est un outil d'atténuation et d'adaptation aux impacts du changement climatique.

Il détermine ainsi les conditions d'un aménagement prenant en compte cet enjeu.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le PLUi assure la pérennité des pôles d'activités et leur attractivité en prenant en compte le caractère diversifié du territoire ; il apporte des réponses adaptées aux besoins des entreprises.

Plus de renseignements sur le site Internet communautaire :

<http://www.cc-blangysurbresle.fr/urbanisme-plan-local-urbanisme-intercommunal.php>